

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 37.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 17
- Votants : 17
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Absent excusé : D'HEILLY Alain.

ORDRE DU JOUR : Marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée / Relance du lot n° 1

Dans le cadre de la compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, par délibération n° 314.17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnées.

Ainsi, la CCSB assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et d'aménagement des sentiers localisés sur son territoire. Ce réseau comprend des itinéraires de randonnée pédestre et Vélo Tout Terrain.

Pour faciliter l'orientation des randonneurs, par délibération n° 30.22 du 13 juin 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché de refonte de la signalétique directionnelle des sentiers, sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande, alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Fourniture de signalétique
- Lot n°2 : Pose de la signalétique
- Lot n°3 : Création graphique

Par délibération n° 14.23 du 15 mai 2023, le bureau communautaire a attribué le lot 1 pour un montant maximum de 50 000 € HT pour une durée de 4 ans à l'entreprise « SARL BOA ».

Le 19 juillet 2023, cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire.

Il convient de lancer un nouveau marché pour ce lot avec les mêmes caractéristiques techniques que précédemment. Son montant maximum passerait à 85 000 € HT et sa durée resterait fixée à 4 ans.

La consultation serait faite selon une procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot 1 « Fourniture de signalétique » du marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée » ;

- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : 09 OCT. 2023